

ORDRE DU JOUR :

1. DÉLIBÉRATIONS :

- 1.1 **CCNEB** : Avenant à la Convention Opération de Revitalisation du Territoire
- 1.2 **Ressources Humaines** : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 1.3 **Finances** : Décision Modificative pour la réaffectation de frais d'études.

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 **Parole au Maire**

- 2.1.1 Point Finances (parole à Mme Batard)
- 2.1.2 Point CCNEB
- 2.1.3 Point école
- 2.1.4 Point Fibre

2.2 **Paroles aux Adjoints**

2.2.1 **Michel Courades :**

- Ressources Humaines
- Voirie
- Urbanisme

2.2.2 **Sophie RAYMOND : (parole à Mme TOUSSAINT, Mme MATEO)**

Situation sur les différents dossiers :

- Communication
- Action Sociale

2.2.3 **Christine CAPERAA :**

Commission « Vie du Village »

- Projets Conseil Municipal des Jeunes
- Marché de Noël
- Dates des évènements de janvier (vœux et repas des sages)

Commission « Associations »

- Retour sur la réunion du 22 novembre
- Point sur le Pau Nousty Sports

2.2.4 **Nicolas KOHUT :**

- Point travaux sinistre
- Point travaux en cours

3. INFORMATIONS DIVERSES

COMpte-RENDU

SECRETARE DE SEANCE	Yann RAMADE
ETAIENT PRESENTS	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BATARD Estelle, BAYARD Christophe, CAPERAA Christine, CAZENAIVE Jean-Marc, COURADES Michel, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	RAYMOND Sophie, procuration à Yann RAMADE. RICAU Sylvie, procuration à Jean-Marc CAZENAIVE. LASSUS Sophie, procuration à Christine CAPERAA. Nicolas KOHUT-SVELKO, procuration à Laurent NABARRA. LUCAS Céline, procuration à Nicolas KOHUT-SVELKO. ANNULE CAR M. KOHUT ABSENT
ABSENT	CANDORE Bertrand ; Laurent VERRDIER ; LUCAS Céline.

Lecture des procurations/ absents.
Secrétaire de séance : Yann Ramade.

DÉLIBÉRATIONS :

1.1 CCNEB : Avenant à la Convention Opération de Revitalisation du Territoire

PROJET DELIBERATION

OBJET : Avenant à la Convention Opération de Revitalisation du Territoire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une convention-cadre pluriannuelle a été signée par la Communauté de Communes Nord-Est Béarn le 1^{er} juillet 2021 entre les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires, l'ANAH, Action Logement, ainsi que les communes de Morlaàs, Pontacq, Lembeye, Nousty, Soumoulou et Ger :

- Valant convention d'Opération de Revitalisation Territoriale de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et de la commune de Morlaàs ;
- Valant préparation d'un Projet de requalification des communes de Ger, Lembeye, Soumoulou/Nousty, et Pontacq.

Il précise qu'un avenant à cette convention a été signé le 10 mai 2023 par l'ensemble des parties, avenant valant convention d'ORT de la CCNEB et des communes de Morlaàs et de Pontacq.

Suite à la finalisation du projet de revitalisation du centre-bourg de la commune de Lembeye "Lembeye, la vie et l'envie", au travers notamment de la restitution de son étude urbaine lors du comité de projet « Petites Villes de Demain » en Nord-Est Béarn du 27 septembre 2023, il apparait que cette collectivité est à présent en mesure d'intégrer à son tour l'ORT.

Les projets de la communauté de communes du Nord-Est Béarn, de Morlaàs, Pontacq et Lembeye, s'inscrivent bien dans les cinq axes mis en avant dans la convention ORT, à savoir :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention ORT, avenant validé dans son principe par le comité de projet PVD du 27 septembre 2023.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire émis le 19 octobre 2023,

Après avoir entendu le Vice-président, en charge des commerces et attractivité des polarités commerciales, dans ses explications complémentaires, et après avoir délibéré, le conseil communautaire,

APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;

AUTORISE le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 4^{ème} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : adoptée

1.2 Ressources Humaines : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

PROJET DELIBERATION

OBJET :

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 **permet** aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».*

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 09/11/2023.

1. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

-Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

-Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;

-Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

-Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;

-Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

2. MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (max 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (max 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 € (max 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 € (max 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 € (max 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 € (max 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 € (max 300 €)

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées ci-dessus.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

5. VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en 1 fraction avant le 30 juin 2024 (décembre 2023).

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- CONSIDÉRANT** - le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
- ADOpte** - le principe et les montants de la « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* » tels qu'exposés,
- PREcISE** - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Proposition du bureau : 50% de la prime, du plafond.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : contre 0 pour 11 + procurations. Adoptée.

1.3 Finances : Décision Modificative pour la réaffectation de frais d'études.

Il s'agit d'écritures comptables et changements de comptes, demandées et validées par la trésorerie, suite à des frais d'études.

Motif	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Basculement du 203 au 231 des frais d'études relatifs à l'appartement au dessus de la bibliothèque	231 - Travaux en cours	1560	203 - Frais d'études	1560
Basculement du 203 au 202 des frais d'études relatifs au PLUI	202 - Frais PLUI	6570	203 - Frais d'études	6570
	Total	8130	Total	8130

PROJET DELIBERATION

OBJET : DM 8 réaffectation frais études.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à des échanges avec la trésorerie de Nay Morlaàs, la commune doit réaffecter certaines écritures. Ici il s'agit de deux changements :

- Basculement du 203 au 231 des frais d'études relatifs à l'appartement au-dessus de la bibliothèque (1 560€)
- Basculement du 203 au 202 des frais d'études relatifs au PLUI (6 570€)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL : Adoptée.

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 Parole au Maire

2.1.1 Point Finances (parole à Mme Batard)

Point rapide : fonctionnement pas d'écart par

2.1.2 Point CCNEB

Assurance de moins de moins assureurs répondent aux collectivités.

Etude transport : flux de voyageurs sur le territoire et communiquer sur ce qui existe déjà. Accompagnement d'un cabinet.

Eclairage public : refait aux LED (200 000 €)

Réunion des maires : biblio, école de musique : même offre sur le territoire souhaité embauche dans les bibliothèques. Présentation aux conseils municipaux.

Discussion sur les réseaux de bibliothèque et école de musique.

2.1.3 Point école

Collège de Pontacq échanges entre le DASEN et le département. Nousty a reçu un courrier qui indiquait que Nousty avait demandé à partir à Pontacq. Le fléchage va dans le sens que nousty ira vers pontacq.

Mme Toussaint beaucoup de bruit pour pas grand-chose. Prise en compte des effectifs des colleges mais pas les préoccupations pédagogiques et c'est aussi les préoccupations des parents par rapport aux horaires plus favorables vers pontacq que Jeanne d'Albret.

2.1.4 Point Fibre

Ateliers numériques très demandés, avec la CCNEB.

Brève : déco noel sur le giratoire RD 817 demain
Panneaux retournés
PLUi : jusqu'en 2028, révisions possibles sur territoire Ousse Gabas
SAFER attente retour officiel
Creche : beaucoup de travaux 20 ans.

2.2 Paroles aux Adjointes

2.2.1 Michel Courades :

-Ressources Humaines

Prime vue

Terre de jeux : bien passé mais y'a encore point d'amélioration ; agents sont passés (poubelles pleines ; balais ; poubelles...)

Dossier départ d'un agent recommandé, démission souhaitée au 24/02/2023. Relance avec la maison des communes avec recrutement.

Entretiens professionnels en janvier 2024

-Voirie

Voirie fini Lasparts

Gravier pour boucher trous or manque de matériaux et contacté l'entreprise pour broyer les tuiles stockées

Travaux démarrage cote de la gare début d'année 2024

Problème effondrement rue du bourg, lotissement le pré du roy, l'estibète

-Urbanisme

Lotissement prévu dans une 1ere tranche de PLUi (Cousseau) des plans avaient été présentés, or le lotisseur a fait marche arrière

Dossier sur les noustysiens qui n'ont pas respecté les règles pour les toitures.

2.2.2 Sophie RAYMOND : (parole à Mme TOUSSAINT, Mme MATEO)

Situation sur les différents dossiers :

-Communication

-Action Sociale

26/11 : journée Téléthon

143€ de vente et 540€ de dons dont 500€ de l'association ACLAN.

Participation de 2 partenaires Borde Baylacq et Gaussens

Participation de de volontaires et l'école de musique de Soumoulou et l'orange bleue qui a animé la matinée.

Des moments de qualités mais peu de personnes c'est dommage mais plus de dons (683€ a l'AMF)

Reste le gain des piles (à venir).

Action CCAS : atelier ASEPT et 12 séances parcours forme équilibre tous les mercredis matin à la MPT (17/01/2024).

Bilan communication

Site internet du 20/12 rencontre, prochaine étape construction du site livraison printemps 2024
Différents événements sur les réseaux ; 3 affiches ont été placées
2 sapins fabriqués et placés sur le giratoire

2.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Vie du Village »

-Projets Conseil Municipal des Jeunes

Travail sur 3 projets différents collecte de jouets (à ce jour, collecte a du succès)

Nom de l'école : préparation de flyers pour trouver un nom à l'école.

Aménagement de la cour de l'école : le mandat d'avant déjà, les CMJ viendront le présenter au prochain CM en partenariat avec l'école directrice monte un dossier pour obtenir quelques financements.

Idée de donner des noms aux bâtiments → flyers.

-Marché de Noël

Dimanche 26 stands artisans 4 stands associations → 5 chapiteaux à monter. Jeudi matin (+ samedi)

-Dates des événements de janvier (vœux et repas des sages)

Janvier : les vœux 19/01 et repas le 21/01.

Commission « Associations »

-Retour sur la réunion du 22 novembre

Réunion assos vont bien ; rattrapé le covid ; finances sont bonnes

Les associations ont remercié les élus et les agents

2024 : des rangements ; agenda partagé pour avoir une vision sur les salles.


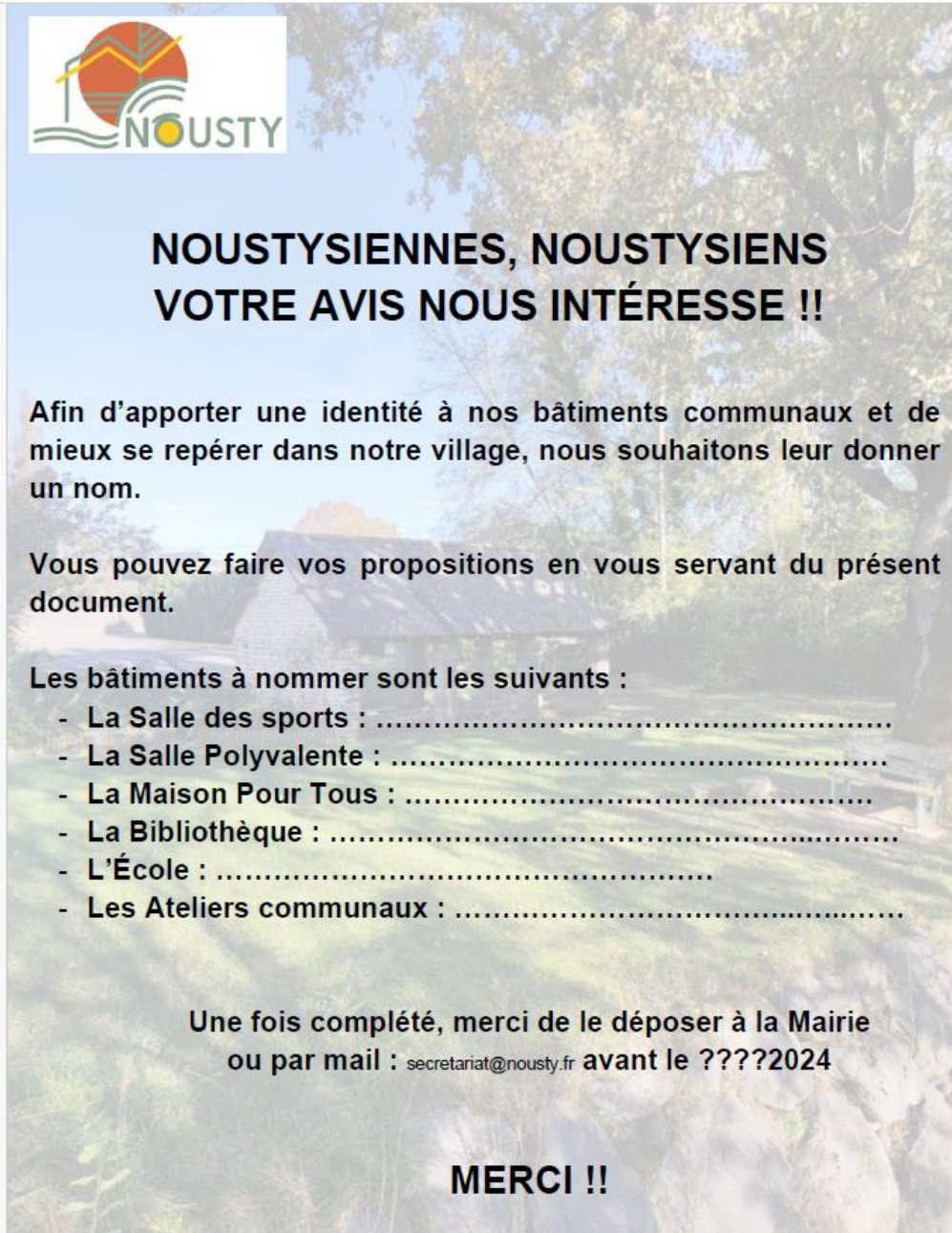
Subventions : devront présenter des projets, jusqu'au 30/01/2024.

-Point sur le Pau Nousty Sports

28/11 dernière réunion, dernier retour présentation aux joueurs, encadrant. Les joueurs ont décidé de baisser leurs indemnités d'eux-mêmes, baisse de 40%. Pas de réponse des encadrants et salariés.

Point Tréso : les sous sont tombés grâce à la tombola, sponsors (avant de Tréso) et dons fiscaux, soirée contre Billere a fait du bien. Report de charge sur la prochaine saison avec subvention de Nousty plus tôt, le club devrait tenir jusqu'à juin.

Le conseil est il d'accord d'avancer la subvention ok pour l'avancer.



**NOUSTYSIENNES, NOUSTYSIENS
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !!**

Afin d'apporter une identité à nos bâtiments communaux et de mieux se repérer dans notre village, nous souhaitons leur donner un nom.

Vous pouvez faire vos propositions en vous servant du présent document.

Les bâtiments à nommer sont les suivants :

- La Salle des sports :
- La Salle Polyvalente :
- La Maison Pour Tous :
- La Bibliothèque :
- L'École :
- Les Ateliers communaux :

Une fois complété, merci de le déposer à la Mairie
ou par mail : secretariat@nousty.fr avant le ???2024

MERCI !!

2.2.4 Nicolas KOHUT :

-Point travaux sinistre

-Point travaux en cours

Travaux Lafuste se fait relance des entreprises pour les menuiseries et autres attentes de devis pour remise à jour

Sujet de l'école maternelle avec Versailles, nouveau devis qui est 20 000€ moins cher, début janvier avec ADB
Quotidien travaux

Fuites de la polyvalente salle des sports, et Cancé est passé jeudi et devait revenir aujourd'hui, malfaçon



Fibre pour le bureau du PNS et reprise du bureau réintégration car besoin de la salle pour associations car travaux dans l'appartement.

Lignes pour les tracés du sol

Etat lieux des salles

3. INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : 22 janvier 2024.

Clôture de séance :